

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2018**  
**VALANT COMPTE-RENDU**

**L'an deux mil dix-huit, le 26 avril à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.**

**Présents :** Maryanick MEHAIGNERIE, Bernard DELAUNAY, Sabrina SAUDRAIS, Gérard GILBERT, Pascale DAKA, Thierry DUPLAT, André MONGODIN, Claudine PAYSANT, Marie-Thérèse ESNAULT, Daniel CHEUL, Stéphane DOUABIN, Christophe BOITTIN, Yannez BOUCHER-HENRY, Rachel CHEVILLARD

**Excusé(s) :** Marie-Anne BRIAND, Louis ROZE, Nicole BARDAINE, Florence PAINCHAUD, David VEILLARD

*Pouvoirs :*  
*Marie-Anne BRIAND a donné pouvoir à André MONGODIN*  
*Louis ROZE a donné pouvoir à Stéphane DOUABIN*  
*Nicole BARDAINE a donné pouvoir à Sabrina SAUDRAIS*  
*Florence PAINCHAUD a donné pouvoir à Rachel CHEVILLARD*  
*David VEILLARD a donné pouvoir à Claudine PAYSANT*

*Claudine PAYSANT est nommée secrétaire de séance.*

Les questions suivantes sont reportées au prochain conseil :

- Règlement général pour la protection des données : désignation d'un référent
- Création de jardins familiaux : règlement et convention avec les occupants

Avis du conseil municipal sur le procès-verbal du 28 mars 2018 : approuvé à l'UNANIMITE

Le présent procès-verbal a été affiché le 4 mai 2018

➤ **Jurés d'assises**

Il doit être procédé au tirage au sort de 6 personnes sur la liste électorale pour figurer sur la liste préparatoire d'après laquelle sera établie, également par tirage au sort par une commission siégeant à la Cour d'Appel, la liste annuelle des jurés d'assises.

C'est sur cette liste annuelle que seront tirés au sort un mois avant chaque session d'assises, les 35 jurés qui participeront éventuellement au jury de jugement.

Les personnes nées après le 31 décembre 1995 ne peuvent pas être retenues.

Modalités du tirage au sort :

- un premier tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs.
- un second tirage donnera la ligne et, par conséquent, le nom du juré.

Les six personnes tirées au sort sont (nom, prénom, nom d'épouse, adresse) :

- VEIBLER Patrick, domicilié 18 allée des Genêts à Balazé
- RIACOURT Moricette épouse MANSUY, domiciliée 12 allée du Bosquet à Balazé
- BOUGERE Jean-Yves, domicilié 8 rue de la Bergerie à Balazé
- LIOPE Didier, domicilié lieu-dit la Boutrie à Balazé
- LABBE Valérie épouse JUILLARD, domiciliée lieu-dit la Vallerai à Balazé
- RUFFAUT Jean-Luc, domicilié 303 la Bastière à Balazé

➤ **2018 04 26 d1 – Fédération Familles Rurales ALSH : compte de résultat 2017**

Pascale DAKA, adjointe au Maire, expose :

Conformément à la convention tripartite signée le 24 novembre 2016, un budget prévisionnel de l'ALSH établi par la Fédération départementale Familles Rurales doit être présenté et soumis à l'approbation du comité de pilotage puis validé chaque année par le conseil municipal.

Ce budget prévisionnel précise les modalités financières du fonctionnement de l'ALSH ainsi que la subvention annuelle prévisionnelle versée par la commune.

Le comité de pilotage ALSH a étudié et approuvé le compte de résultat pour l'année 2017 le 27 mars 2018. Le compte rendu de la rencontre a été transmis par mail aux conseillers.

### ALSH

Pour l'année 2017, la subvention communale prévisionnelle s'élevait à :

- 50 379.19 € pour la participation au fonctionnement
- 14 764.44 € pour la participation au soutien fédéral

Subventions communales définitives :

- 40 013.31 € pour la participation au fonctionnement soit – 10 365.88 € par rapport au budget prévisionnel
- 14 764.44 € pour la participation au soutien fédéral

### Activité PASSERELLE

Pour l'année 2017, la subvention communale prévisionnelle s'élevait à :

- 5 918.41 € pour la participation au fonctionnement

Subvention communale définitive :

- 3 911.72 € pour la participation au fonctionnement soit – 2 006.69 € par rapport au budget prévisionnel

Le coût définitif de la mise à disposition du directeur par la commune s'élève à 23 376.65 €, remboursé à la commune par la fédération.

Récapitulatif des versements de la commune à la fédération :

- Acomptes versés en 2017 : 63 955.83 €
- Montant définitif de la subvention communale totale : 58 689.47 €
- Solde : + 5 266.36 €

Conformément à la convention, la fédération conserve 2 000 € (provisions) et reversera 3 266.36 € à la commune.

Il est donc proposé au conseil :

- D'approuver le compte de résultat de l'ALSH pour l'année 2017
- D'accepter le versement du solde d'un montant de 3 299.36 € à la commune par la Fédération Familles Rurales

**Après délibération et par 18 votes POUR et une ABSTENTION, le conseil municipal approuve ces propositions.**

- **2018 04 26 d2 – Travaux ADAP (agenda d'accessibilité programmée) : demande de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)**

Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, expose :

Il est proposé au conseil municipal de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2018 pour des travaux de mise en accessibilité des équipements publics de la commune :

- Salle des sports : cheminement extérieur, WC, vestiaires, menuiseries extérieures
- Bibliothèque : mise en conformité de la borne d'accueil

- Tous les bâtiments : mise en place d'une signalisation adaptée (panneaux, dalles podotactiles...)

#### Plan de financement prévisionnel de l'opération

Dépenses HT		Recettes		
Travaux ADAP	58 765,72 €	DETR	17 629,72 €	30,00%
		<b>DSIL</b>	<b>29 382,86 €</b>	<b>50,00%</b>
		Autofinancement	11 753,14 €	20,00%
<b>Total</b>	<b>58 765,72 €</b>	<b>Total</b>	<b>58 765,72 €</b>	<b>100,00%</b>

Une discussion s'engage sur la conformité de la double porte d'entrée de la bibliothèque, qui n'a pas fait l'objet d'observation dans le diagnostic ADAP.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération
- D'autoriser Mme la Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2018 pour cette opération
- D'autoriser Mme la Maire à signer tout document lié à ce dossier

**Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.**

#### ➤ 2018 04 26 d3 – Avenant au contrat de l'agent en CAE

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, expose :

Il est proposé au conseil d'étendre les missions de l'agent en CAE, notamment dans le domaine de l'entretien des bâtiments.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver la modification du temps de travail de l'agent en CAE : passage de 21h par semaine à un temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 et jusqu'à la fin du contrat prévue le 19 février 2019
- D'autoriser Mme la Maire à signer l'avenant correspondant, les autres dispositions du contrat demeurant inchangées
- D'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.**

#### ➤ 2018 04 26 d4 - Adhésion à la ligue de l'enseignement pour la mise à disposition d'un service civique

Pascale DAKA, adjointe au Maire, expose :

Le département a confié, par convention à la ligue de l'enseignement, l'objectif de mise à disposition de 25 jeunes en service civique auprès des mairies de moins de 3 500 habitants. La ligue assure le suivi administratif et financier de la mise à disposition. Le jeune engagé est placé sous la responsabilité juridique de la ligue de l'enseignement, qui lui verse l'indemnité due par la structure d'accueil. Aucune participation financière ne sera demandée à la commune, hormis l'adhésion à la ligue qui s'élève à 87.50 € par an.

Il est proposé au conseil d'accueillir un jeune en service civique dans le cadre de ce dispositif, afin d'exercer notamment les missions suivantes :

- Action à la bibliothèque autour du numérique : Accueil des lecteurs, accès aux livres via le numérique, jardin champêtre...
- Soutien aux démarches administratives sur internet
- Accompagner les projets communs bibliothèque/jeunes

La durée de la mission sera de 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 (dates à confirmer) pour une durée hebdomadaire de présence de 24h.

Il est donc proposé au conseil :

- D'émettre un avis favorable à l'accueil d'un jeune en service civique au sein des services de la commune
- D'approuver l'adhésion de la commune à la Ligue de l'Enseignement d'Ille et Vilaine
- D'autoriser Mme la Maire à signer la convention avec la ligue pour l'accueil d'un jeune ainsi que tout document lié à ce dossier

**Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.**

➤ **2018 04 26 d5 - Indemnité de gardiennage de l'église**

Mme le Maire expose :

Pour 2018, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 479,86 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Ce plafond est identique à celui de 2017.

Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Pour l'année 2017, l'indemnité versée au Père MARSOLLIER, gardien qui réside dans la commune, a été fixée à 479.86 euros.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De fixer pour l'année 2018 l'indemnité de gardiennage des églises communales à 479,86 € pour le gardien qui réside dans la commune (identique à 2017)
- D'autoriser Madame Le Maire à émettre le mandat administratif correspondant à cette indemnité

**Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.**

➤ **2018 04 26 d6 - Facturation du gaz et de l'électricité de l'église à la paroisse**

Mme la Maire expose :

La Paroisse de Balazé rembourse chaque année à la commune l'électricité et le gaz consommés à l'église. Ce montant correspond à la consommation sans les abonnements.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à effectuer la demande de remboursement auprès de la paroisse au vu des factures d'électricité et de gaz pour l'année 2017, pour les montants suivants :

<u>Consommation annuelle d'électricité et de gaz de l'église</u>			
	électricité	gaz	Total
2011	763,58 €		763,58 €
2012	495,62 €	407,18 €	902,80 €
2013	375,80 €	304,11 €	679,91 €
2014	337,11 €	328,24 €	665,35 €
2015	377,34 €	176,23 €	553,57 €
2016	335,28 €	158,34 €	493,62 €
2017	362,47 €	202,63 €	565,10 €

*La mairie facture à la paroisse uniquement les consommations de gaz et d'électricité, et non les abonnements.*

Après délibération et à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide :

- De valider la facturation à la Paroisse des consommations de gaz et d'électricité
- D'autoriser Madame Le Maire à émettre le titre de recette

➤ **2018 04 26 d7 - Demande de subvention de la JA**

*Stéphane DOUABIN sort de la salle du conseil pour cette délibération*

*Louis ROZE, qui a donné pouvoir à Stéphane DOUABIN, n'est pas comptabilisé dans les votes*

*David VEILLARD, qui a donné pouvoir à Claudine PAYSANT, n'est pas comptabilisé dans les votes*

Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, expose :

Par un courrier du 21 février 2018, l'association la Jeanne d'Arc de Balazé sollicite l'attribution d'une subvention pour l'organisation d'une soirée raclette qui a eu lieu le 3 février 2018 à la salle des fêtes de Taillis.

La commission LASIC a examiné cette demande lors de sa réunion du 4 avril 2018 et soumet deux propositions au conseil :

- Proposition 1 : remboursement intégral de la location de la salle de Taillis : 370 €
- Proposition 2 : remboursement de la différence entre le tarif de la location de la salle de Taillis aux associations de la commune (250 €) et le tarif pour les associations extérieures (370 €) : 120 €

Après délibération, le conseil décide de voter sur ces deux propositions :

- Proposition 1 : 9 votes POUR
- Proposition 2 : 7 votes POUR

La proposition 1 est donc adoptée. Le conseil décide de préciser que ce remboursement doit rester exceptionnel et qu'il conviendra de définir une règle qui permettra de fixer le montant du remboursement attribué aux associations de Balazé qui seraient amenées à louer la salle des fêtes de Taillis pour des raisons de capacité.

➤ **2018 04 26 d8 – Bornes d'apport volontaire (BAV) - validation de l'implantation : programmes 2018 et 2019**

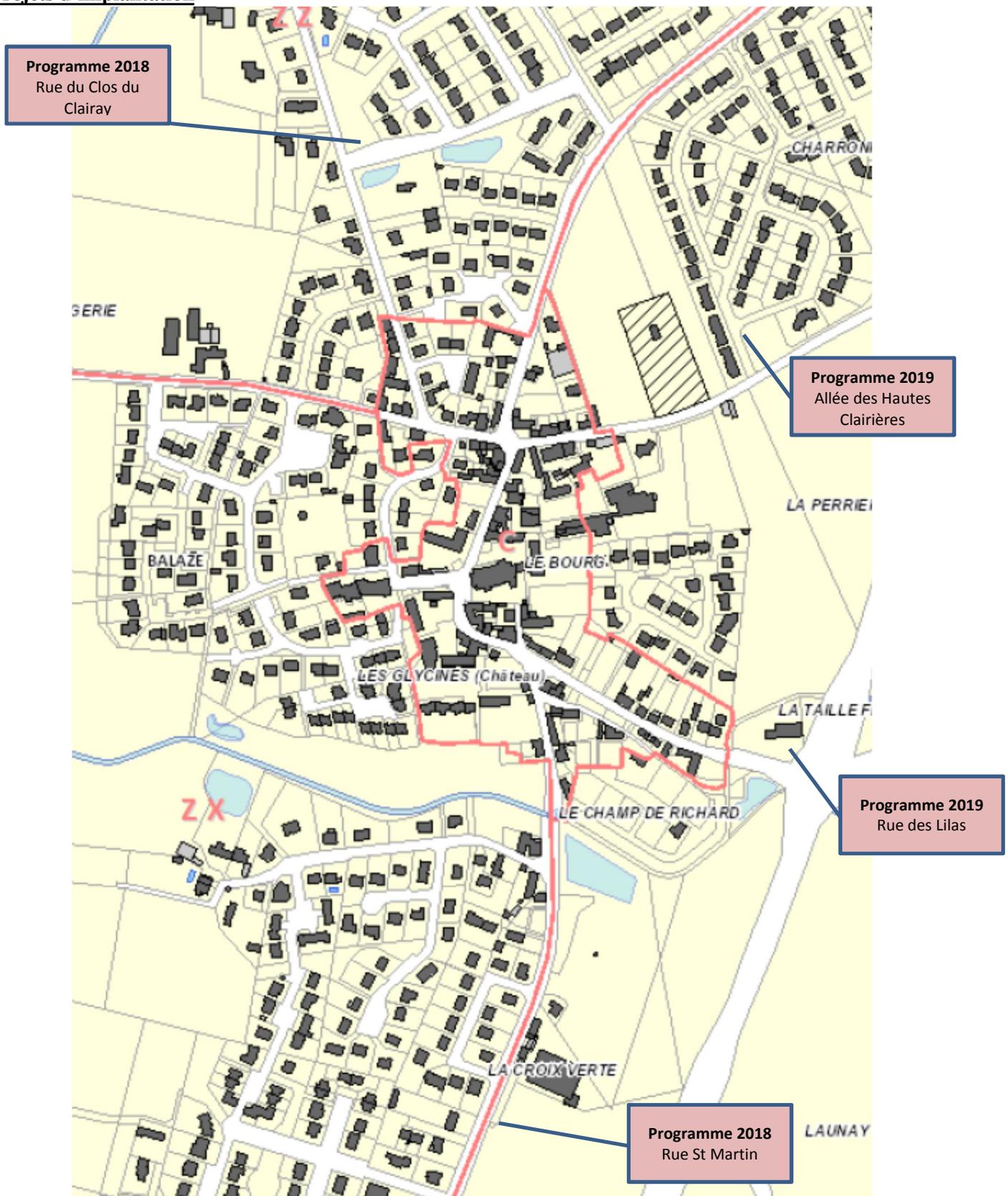
Thierry DUPLAT, adjoint au Maire, expose :

Par une délibération du 16 novembre 2017, le conseil municipal avait approuvé le déploiement des bornes d'apport volontaire en remplacement de la collecte en porte à porte sur le territoire de la commune.

Cette décision avait fait suite à la réunion publique du 7 novembre 2017 lors de laquelle le SMICTOM avait présenté le projet de déploiement sur la commune.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les propositions d'implantation de BAV pour les années 2018 et 2019.

**Projets d'implantation**



**Programme 2018**

- Rue St Martin : implantation près du parking du complexe sportif



- **Rue du Clos du Clairay**



**Programme 2019**

- **Rue des Lilas (proximité services techniques)**



- **Allée des Hautes Clairières (croisement avec l'allée des Tisserands)**



M. DUPLAT précise que deux bornes à verre sont prévues et seront situées près des services techniques et près de la CUMA. Aucune borne à verre n'est prévue à proximité des logements pour éviter les nuisances sonores.

Un conseiller indique que le nombre de bornes prévues rue St Martin lui paraît faible par rapport au nombre d'habitations desservies. M. DUPLAT répond que le SMICTOM a jugé ce nombre suffisant et qu'en cas de remplissage, il sera possible de contacter le SMICTOM pour ajuster le nombre de passages.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver les propositions d'implantation des bornes d'apport volontaire pour les années 2018 et 2019

- D'autoriser Mme la Maire à engager les travaux nécessaires à l'implantation de ces bornes
- D'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**Après délibération et par 15 votes POUR et 4 ABSTENTIONS, le conseil municipal approuve ces propositions.**

➤ **2018 04 26 d9 - Groupement de commande curage des fossés 2018-2020 : signature du marché**

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, expose :

Les communes de Balazé, Saint M'Hervé, Montautour, Princé, Châtillon en Vendelais, Erbrée, la Chapelle Erbrée, Mondevert et Bréal sous Vitré ont décidé de lancer une consultation sous forme de groupement de commande, ainsi que les y autorise l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Ce groupement doit permettre la réalisation d'économies d'échelle pour réaliser les travaux de curage des fossés et arasement des accotements sur la période 2018-2020.

Le 27 mars 2018, la commission d'examen des offres constituée dans le cadre de la signature d'une convention de groupement de commande entre les 9 communes s'est réunie en vue de procéder à l'ouverture et l'examen des plis. La commission a étudié les plis reçus en réponse à la consultation lancée suivant une procédure adaptée, publiée dans le Ouest France du 1<sup>er</sup> mars 2018 et mise en ligne le sur la plateforme dématérialisée [www.megalisbretagne.org](http://www.megalisbretagne.org) le 27 février 2018 sous les références GC-CURAGE-2018.

La date limite de remise des offres avait été fixée au 26 mars 2018 à 12h. Une offre est parvenue en mairie dans les délais.

La commission a analysé le pli selon les critères de sélection définis dans le règlement de consultation à savoir :

- Valeur technique : 40%
- Prix : 60%

Après analyse, la commission propose de retenir l'entreprise 2LTP pour un montant global de l'offre de 63 787 € HT. Ce montant correspond au marché pour toutes les communes du groupement.

**Après délibération et à l'UNANIMITE le conseil municipal décide de :**

- **Retenir l'offre de la société 2LTP pour le compte du groupement de commande, pour un montant de 63 787 € HT**
- **D'autoriser Mme la Maire à signer et notifier le marché ainsi que l'ensemble des pièces afférentes**
- **D'autoriser Mme la Maire à signer tout document lié à ce dossier**

➤ **Compte-rendu des commissions :**

Commission voirie du 27/03/2018

Positionnement des bornes d'apport volontaires

Rue du Chant du Ruisseau : proposition de sens de circulation unique

Questions diverses

Commission LASIC du 4/04/2018

Commission de sécurité à la salle des sports : conclusions de la commission (avis favorable avec préconisations)

Demande de subvention de la JA : soirée raclette

Digitalisation : déclaration d'un évènement dans un espace communal

Questions diverses

➤ **Questions et informations diverses**

- 1 Dates à retenir

Commission embellissement : 17/05

Commission ECEJ : 22/05

Réunion Batachristival : 24/05

Inauguration du jardin de la biodiversité : 26 mai 2018

Commission LASIC : 5/06

Balade contée : 15/06 à 18h

***Prochains Conseils Municipaux :***  
***Jeudi 31 mai***  
***Jeudi 28 juin***

**La Maire :**

**Les membres du bureau municipal :**